FORMATION RÉGIONALE
2026 - 2027

LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Actualisé le 14 septembre 2026

Ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de Triathlon
Centre d'affaires La Valentine – 7 montée du commandant de Robien
13011 Marseille
contact@triathlonprovencealpescotedazur.com - 09 51 95 98 64
www.triathlonprovencealpescotedazur.com

GÉNÉRALITÉS

1. INTRODUCTION

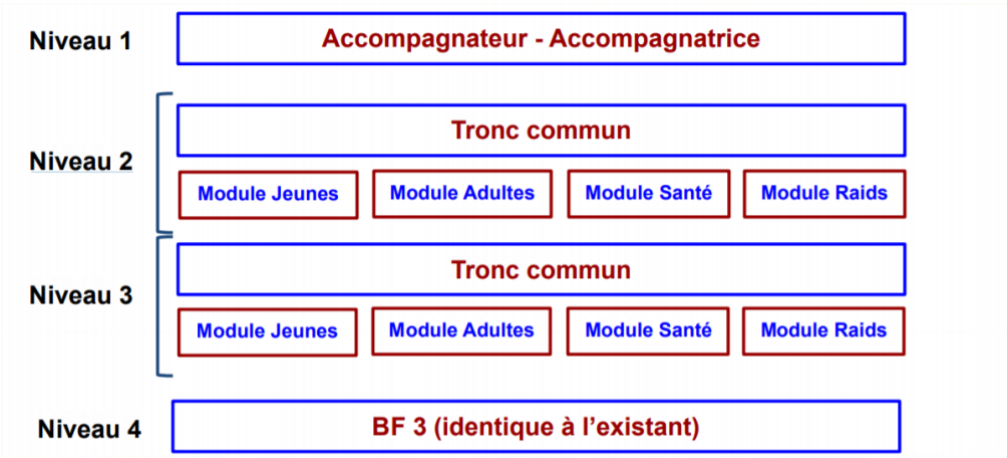
La Ligue Provence – Alpes – Côte d'Azur de Triathlon (LIGUE) propose une offre de formations à destination des éducateurs bénévoles ou professionnels. Quel que soit votre projet ou celui de votre structure affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), le conseiller technique de la LIGUE sera votre interlocuteur pour vous accompagner au mieux (asaorin@triathlonprovencealpescotedazur.com).

2. RÉNOVATION DE LA FORMATION FEDERALE 2020-2024

Instaurée depuis plusieurs années, l'offre de formations (BF5-BF4-BF3) a débuté sa rénovation en septembre 2020.

Le cadre proposé repose sur quatre niveaux de formation qui seront mis en place selon le calendrier ci-après, et qui, dans un premier temps complèteront l'offre précédente.

- Brevet fédéral de niveau 1 (BF1), qualifié d'accompagnateur, Septembre 2020
- Brevet fédéral de niveau 2 (BF2), qualifié d'entraîneur, Septembre 2021
- Brevet fédéral de niveau 3 (BF3), qualifié d'entraîneur, Septembre 2022
- Brevet fédéral de niveau 4 (BF4), qualifié d'entraîneur, à définir.



Vous trouverez sur le site de la FFTRI :

- L'ensemble des informations sur les formations fédérales - https://www.fftri.com/simpliquer/se-former/formation-federale/
- L'ensemble des informations sur les formations d'État - https://www.fftri.com/simpliquer/se-former/formation-detat/

ACCOMPAGNATRICE
ACCOMPAGNATEUR

BREVET FÉDÉRAL NIVEAU 1

1. MISSIONS DE L'EDUCATRICE, DE L'EDUCATEUR

Le brevet fédéral de niveau 1 (BF1) qualifié d'accompagnateur, intervient au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) sur tous les publics.

L'éducateur de niveau 1, n'exerce pas en autonomie son activité de bénévole au sein d'une structure. Il n'est donc pas responsable de la mise en œuvre des actions pédagogiques et techniques. Il participe à l'organisation et à la sécurité des publics.

Sous couvert de la responsabilité in-situ d'un éducateur de niveau supérieur, il a pour principales missions :

- D'accompagner un éducateur référent ;
- D'aider à la préparation et à l'installation du matériel ;
- De participer à l'organisation du groupe en vue de la séance d'entraînement ;
- De prendre part à la sécurité du groupe lors d'un entraînement ou d'une compétition ;
- D'encadrer un sous-groupe lors d'une séance d'entraînement ;
- D'aider au retour de séance effectué par l'éducateur référent.

La construction des brevets fédéraux de la FFTRI est conçue comme un parcours de formation. Cette notion doit être entendue comme une somme de compétences à acquérir dans le temps. Dans cette optique il n'est pas possible de passer plusieurs niveaux de formation dans une même saison sportive. A contrario, pour certains niveaux de formation, il est possible de l'étaler dans le temps. Ceci n'est pas possible pour le brevet fédéral de niveau 1.

2. COMPÉTENCES DE L'ÉDUCATRICE, DE L'ÉDUCATEUR

Pour ce niveau de formation les compétences acquises ou non-acquises ne sont pas certifiées par une épreuve terminale.

La formation se compose de séquences de formation correspondant à des unités capitalisables (UC) constitutives qui forment le brevet fédéral de niveau 1. Chaque séquence ou unité associe une somme de compétences attendues.

UC 1 - EC de définir les missions de l'accompagnateur ;
UC 2 - EC de mobiliser les connaissances de la vie et de l'organisation du club ;
UC 3 - EC d'adapter sa posture et de communiquer ;
UC 4 - EC d'appréhender les outils utiles à la conduite des activités ;
UC 5 - EC de participer à l'encadrement d'un groupe à l'entraînement et en compétition.

3. ENTRÉE EN FORMATION DU STAGIAIRE

a. Dossier d'inscription

Le candidat effectue son inscription sur le site dédié de la FFTRI dénommé : espacetri.fftri.com soit via son espace personnel oui soit via l'espace club (indispensable pour bénéficier des aides financières).

Le candidat peut être licencié ou non-licencié à la FFTRI. Lorsque la personne n'est pas licenciée, il convient que le candidat effectue son stage au sein d'un club affilié à la FFTRI. Au préalable, la personne doit prendre attache avec le président du club. Le candidat doit s'assurer que l'association a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant ses missions. Avant son inscription, le candidat devra recueillir un avis positif d'accueil d'un club, formalisé par le président, ainsi que la souscription dans le cadre de ses missions d'une assurance responsabilité civile.

b. Pré-requis

Le candidat doit posséder le prérequis d'entrée en formation fixé, qui est le suivant : avoir 16 ans minimum.

c. Annulation inscription

L'annulation de l'inscription ainsi que le remboursement intégral des frais de formation sont possibles jusqu'à 15 jours avant la première date de la formation. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être accordé.

4. VOLUME HORAIRE PAR THÉMATIQUE

- UC 1 = 30 min présentiel en salle ;
- UC 2 = 1h45 min formation organisée à distance (FOAD) + 30 min présentiel en salle ;
- UC 3 = 3h45 min présentiel en salle + 1h FOAD ;
- UC 4 = 1h15 min présentiel en salle + 1h présentiel pratique ;
- UC 5 = 1h30 FOAD + 1h présentiel en salle + 2h présentiel pratique.

TOTAL FORMATION : 14H15

- 7h en présentiel (salle) ;
- 3h en présentiel (pratique) ;
- 4h15 en FOAD.

Le stagiaire effectue et justifie d'une implication d'au moins 15 h dans sa structure d'accueil.

LE STAGE PRATIQUE : 15H00

- Accompagner dans au moins trois disciplines ;
- Porter une attention particulière à sa posture ;
- S'exercer à chronométrer et à utiliser les outils connectés.

5. COUT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Financement licenciés et non licenciés : 86€ (frais pédagogique et FOAD)

6. LES FORMATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA LIGUE

a. Draguignan (Draguignan Triathlon)

Dates : Samedi 23 janvier 2027 (journée 9h – 12h / 13h30 – 17h30) et samedi 6 février 2027 (demi-journée 8h30 / 12h30)
Lieux de la formation : La maison des Sports et de la Jeunesse, 37 boulevard Marx Dormoy 83300 Draguignan

b. Salon de Provence (Salon Triathlon)

Dates : Samedi 15 novembre 2026 (journée 9h – 12h / 13h30 – 17h30) et dimanche 6 décembre 2026 (demi-journée 8h30 / 12h30)
Lieux de la formation : Espace Charles Trenet – 17 bd Aristide Briand – 13300 Salon de Provence

c. La Ciotat (La Ciotat Triathlon)

Dates : samedi 28 novembre 2026 (journée 9h – 12h / 13h30 – 17h30) et samedi 5 décembre 2026 demi-journée 8h30 / 12h30)
Lieux de la formation : Maison des Associations – 3 place Evariste Gras, 13600 La Ciotat / Piscine Jean Boîteux – 20 Av. Jules Ferry, 13600 La Ciotat

d. Digne les bains (Digne les bain Triathlon)

Dates : dimanche 10 janvier 2027 (journée 9h – 12h / 13h30 – 17h30) et samedi 23 janvier 2027 demi-journée 8h30 / 12h30)
Lieux de la formation : A préciser

ENTRAÎNEUR

BREVET FÉDÉRAL NIVEAU 2

1. MISSIONS DE L'EDUCATRICE, DE L'EDUCATEUR

Le brevet fédéral de niveau 2 (BF2) qualifié d'entraîneur intervient au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). L'éducateur obtient un ou plusieurs modules lui conférant la possibilité d'intervention sur le public choisi :

- Jeunes (licenciés au sein des catégories mini-poussins à juniors hors pratique santé et raids) ;
- Adultes (licenciés au sein des catégories séniors à vétérans hors pratique santé et raids) ;
- Santé (tout public dans une démarche de pratique du sport-santé et en dehors du sport sur ordonnance défini dans le décret du 30 décembre 2016) ;
- Raids (tout public pratiquant le raid).

Il a pour principales missions :

- Accueillir les pratiquants et les licenciés en fonction de la spécialité retenue ;
- Expliquer la séance conduite aux participants ;
- Conduire une séance dans un cadre sécuritaire ;
- Mettre en place des situations pédagogiques dans un but de progression dans les activités proposées ;
- Évaluer les actions menées dans le cadre de l'entraînement ;
- Intégrer en responsabilité un accompagnateur dans l'équipe d'encadrement ;
- Animer des situations attractives adaptées aux différents publics et à la spécialité obtenue ;
- Faire évoluer la situation en fonction de ses observations.

L'éducateur est en capacité dans le module choisi :

- D'animer des situations ludiques et attractives adaptées à la spécialité obtenue ;
- De faire évoluer la situation en fonction de ses observations.

La construction des brevets fédéraux de la FFTRI est conçue comme un parcours de formation. Cette notion doit être entendue comme une somme de compétences à acquérir dans le temps. Dans cette optique, il n'est pas possible de passer plusieurs niveaux de formation dans une même saison sportive. A contrario, pour certains niveaux de formation, il est possible de l'étaler dans le temps. Il est possible de passer le BF 2 sur une seule année de formation ou sur deux années. L'étalement sur deux années est effectué par le suivi la première année du volume de formation dédié au tronc commun puis la deuxième année avec les heures de formation dédiées au module de spécialité choisi.

2. COMPÉTENCES DE L'ÉDUCATRICE, DE L'ÉDUCATEUR

Les compétences que doivent maîtriser les stagiaires en fin de formation sont celles prévues dans le référentiel de certification. Les unités capitalisables (UC) constitutives du brevet fédéral du niveau 2 fixe pour chaque unité les compétences attendues. Les unités ou séquences associent une

somme de compétences attendues. Elles sont assimilables en deux parties, une première partie qualifiée de tronc commun et une deuxième dépendante de la spécialité choisie.

a. Tronc Commun

UC 1 - EC de définir les missions du brevet fédéral de niveau 2 ;
UC 2 - EC d'analyser l'activité des disciplines enchaînées ;
UC 3 - EC d'adapter sa posture et de communiquer ;
UC 4 - EC d'assurer la sécurité et l'intégrité de l'athlète et du groupe ;
UC 5 - EC de comprendre les différents niveaux de mobilisation des ressources énergétiques ;
UC 6 - EC de partager une culture fédérale sur les disciplines enchaînées ;
UC 7 - EC de proposer des situations pédagogiques portant sur les techniques des activités ;
UC 8 - EC de concevoir une séance ;
UC 9 - EC d'animer une séance.

b. Module Triathlon Jeunes

UC J1 - EC de connaître les différences de maturation et les qualités physiques à développer ;
UC J2 - EC de mettre en place des situations pédagogiques en lien avec l'École Française de Triathlon (EFT) ;
UC J3 - EC de construire l'être aquatique des personnes encadrées ;
UC J4 - EC de caractériser une aire de transition et de mettre en place des situations pédagogiques spécifiques aux enchaînements ;
UC J5 - EC de connaître les dispositifs fédéraux en lien avec la pratique jeune.

c. Module Triathlon Adultes

UC A1 - EC de caractériser les spécificités du public adulte, de connaître les fondements d'un entraînement et de prévenir les blessures ;
UC A2 - EC d'encadrer un public débutant ;
UC A3 - EC de construire l'être aquatique des personnes encadrées ;
UC A4 - EC d'encadrer un public pratiquant la longue distance.

d. Module Santé

UC S1 - EC de connaître la réglementation et les outils de la fédération ;
UC S2 - EC de mettre en place les tests de condition physique.

e. Module Raid

UC R1 - EC de caractériser le raid et de connaître la réglementation ;
UC R2 - EC d'encadrer un groupe en kayak ;
UC R3 - EC de connaître les points de vigilance en raid et de tracer une course d'orientation ;
UC R4 - EC de construire une dynamique de groupe.

3. ENTRÉE EN FORMATION DU STAGIAIRE

a. Dossier d'inscription

Le candidat effectue son inscription sur le site dédié de la FFTRI dénommé : espacetri.fftri.com soit via son espace personnel oui soit via l'espace club (indispensable pour bénéficier des aides financières).

b. Pré-requis

Le candidat doit posséder le prérequis d'entrée en formation fixé, qui sont les suivant :

- Avoir 16 ans minimum (ou cadet première année) et être licencié à la F.F.TRI ;
- Être titulaire d'un diplôme de premier secours de type Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou équivalent à jour de recyclage annuel. Le candidat doit justifier par le biais d'une attestation le recyclage annuel.

c. Positionnement, équivalence et allègement

Les personnes titulaires du Brevet Fédéral de niveau 1 (BF1) sont allégées de l'UC 3 du tronc commun intitulé la posture et la communication.

Les éducateurs d'activités physiques et sportives (EAPS) titulaires d'une carte professionnelle, les étudiants en STAPS ainsi que les professeurs du premier et second degré et les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) sont invités à faire un positionnement auprès du conseiller technique de ligue (CTL), avant l'inscription à la formation. Ils peuvent prétendre à des allègements en fonction de leur parcours de formation initiale, de leur expérience d'encadrement des disciplines enchaînées.

Voici les possibilités d'allègement pour les EAPS, les professeurs d'EPS et les étudiants en STAPS :

Allègements possibles à l'issue du positionnement avec le CTL	Expérience professionnelle des EAPS, professeurs EPS et étudiants en STAPS	Expérience dans l'encadrement au sein d'un club	Allègement de droit
1	2 ans d'expérience professionnelle durant les 5 ans avant l'inscription à la formation.	60 h durant les 2 ans avant l'inscription.	UC3 du tronc commun soit ½ journée de formation. UC5 du tronc commun soit 2h UC8 et UC9 du tronc commun soit 1 journée de formation.
2	2 ans de licence triathlon avant l'année d'entrée en formation.		UC7 du tronc commun
3	Titulaire d'une licence STAPS 2 ans d'expérience professionnelle dans l'encadrement d'une section sportive raid durant les 5 ans avant l'inscription à la formation.	60 h durant les 2 ans avant l'inscription. 30h d'encadrement du raid multisport avant l'inscription.	UC5 du tronc commun soit 2h UC8 et UC9 du tronc commun soit 1 journée de formation Intégralité du module raid soit 2 journées de formation.

4	2 ans d'expérience professionnelle dans l'encadrement d'une section sportive triathlon durant les 5 ans avant l'inscription à la formation.	30h d'encadrement au sein d'une école de triathlon avant l'inscription.	Intégralité du module jeunes soit 2 journées de formation.

d. Annulation d'inscription

L'annulation de l'inscription ainsi que le remboursement intégral des frais de formation sont possibles jusqu'à 15 jours avant la première date de la formation. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être accordé.

4. VOLUME HORAIRE

a. Tronc commun

Unités Capitalisables	UC 5	UC 6	UC 7
Titre	Les filières énergétiques	La F.F.TRI	Technique du mode de locomotion aquatique
Volume présentiel salle	00:00:00	00:00:00	00:00:00
Volume présentiel pratique	00:00:00	00:00:00	02:30:00
Volume classe virtuelle	02:00:00	00:45:00	01:30:00
Volume à distance asynchrone	01:00:00	01:30:00	00:00:00

Unités Capitalisables	UC 7	UC 7	UC 8	UC 9
Titre	Technique du mode de locomotion cyclisme	Technique du mode de locomotion course à pied	Concevoir une séance	L'animation d'une séance
Volume présentiel salle	00:00:00	00:00:00	02:00:00	01:30:00
Volume présentiel pratique	02:00:00	02:00:00	00:00:00	02:00:00
Volume classe virtuelle	01:30:00	01:30:00	00:00:00	00:00:00
Volume à distance asynchrone	00:00:00	00:00:00	00:30:00	00:00:00

TOTAL TRONC COMMUN : 36H30

- 8h en présentiel (salle) ;
- 11h en présentiel (pratique) ;
- 10h30 en classe virtuelle ;
- 7h à distance asynchrone.

Le stagiaire effectue et justifie d'une implication d'au moins 3 h dans sa structure d'accueil. Le stagiaire BF2 triathlon jeunes ou adultes sera sous la responsabilité directe d'un éducateur triathlon titulaire d'un diplôme fédéral (BF4, BF3) ou d'un diplôme d'État triathlon. Le stagiaire BF2 santé ou raid, sera sous la responsabilité d'un éducateur compétent dans la spécialité.

LE STAGE PRATIQUE : 30H00

- Encadrer un groupe (minimum 6 personnes) dans la spécialité choisie ou envisagée si étalement de la formation. Pour les spécialités triathlon (jeunes ou adultes) encadrement dans les trois disciplines **;**
- Porter une attention particulière à sa posture et à l'animation des séances ;
- Participation active et passive à la sécurité du groupe.

b. Module Triathlon Jeunes

Unités Capitalisables	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 5
Titre	Caractéristiques du public jeune	L'école Française de Triathlon	La construction du triathlète dans l'eau	L'enchaînement des disciplines	Les dispositifs de la F.F.TRI
Volume présentiel salle	01:00:00	03:00:00	05:00:00	02:00:00	01:00:00
Volume présentiel pratique	00:00:00	00:00:00	02:00:00	00:00:00	00:00:00

TOTAL MODULE TRIATHLON JEUNES : 14H00

- 12h en présentiel (salle) ;
- 2h en présentiel (pratique).

c. Module Triathlon Adultes

Unités Capitalisables	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Titre	Caractéristiques du public adultes, prévention des blessures et hygiène de vie	Débuter dans les disciplines enchaînées	La construction du triathlète dans l'eau	Le triathlon longue distance
Volume présentiel salle	02:30:00	03:00:00	05:00:00	02:30:00
Volume présentiel pratique	00:00:00	00:00:00	02:00:00	00:00:00

TOTAL MODULE TRIATHLON ADULTES : 15H00

- 13h en présentiel (salle) ;
- 2h en présentiel (pratique).

d. Module Santé

Unités Capitalisables	UC 1	UC 2
Titre	Sport santé : contexte, réglementation, le triathlon santé, la plateforme, les tests de condition physique	Tests de condition physique
Volume présentiel salle	03:30:00	00:00:00
Volume présentiel pratique	00:00:00	03:30:00

TOTAL MODULE SANTÉ : 7H00

- 3h30 en présentiel (salle) ;
- 3h30 en présentiel (pratique).

e. Module Raid

Unités Capitalisables	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Titre	Jeux d'inclusion, brainstorming et réglementation	Initiation à l'encadrement du kayak	Les points de vigilance en raid, tracer une course d'orientation et vivre une course d'orientation	Débriefing de la course d'ori*entation, le groupe, la gestion du groupe
Volume présentiel salle	03:30:00	01:30:00	01:30:00	03:00:00
Volume présentiel pratique	00:00:00	02:30:00	02:00:00	00:00:00

TOTAL MODULE RAID : 14H00

- 9h30 en présentiel (salle) ;
- 4h30 en présentiel (pratique).

5. COUT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Tronc commun : 210,00€
- Module spécialité jeunes ou adultes : 100,00€
- Module spécialité santé : 0,00€
- Module spécialité raid : 0,00€

6. ORGANISATION DE LA FORMATION

Pour valider son inscription, le candidat doit avoir obligatoirement choisi au minimum un module de spécialité. Il pourra choisir de présenter un seul module ou plusieurs modules lors de la certification.

a. Contenu de la formation

i. Tronc commun

- Séquence 1. Les conditions d'exercice du BF2
- Séquence 2. Analyse de l'activité des disciplines enchaînées
- Séquence 3. La posture et la communication
- Séquence 4. La sécurité et l'intégrité de l'athlète et du groupe
- Séquence 5. Les filières énergétiques
- Séquence 6. La FFTRI
- Séquence 7. Les techniques des modes de locomotions
- Séquence 8. Concevoir une séance
- Séquence 9. L'animation d'une séance

ii. Module adultes

- Séquence 1. Caractéristiques du public
- Séquence 2. Les débutants
- Séquence 3. La construction du nageur
- Séquence 4. Le Triathlon longue distance

iii. Module jeunes

- Séquence 1. Caractéristiques du public
- Séquence 2. L'école française de triathlon

- Séquence 3. La construction du nageur
- Séquence 4. L'enchaînement des disciplines
- Séquence 5. Les dispositifs de la F.F.TRI

iv. Module santé

- Séquence 1. Sport santé contexte, réglementation
- Séquence 2. Tests de condition physique

v. Module raid

- Séquence 1. Jeux d'inclusion, brainstorming et règlementation
- Séquence 2. Initiation à l'encadrement du kayak
- Séquence 3. Les points de vigilance en raid, tracer une CO et vivre une CO
- Séquence 4. Débriefing de la CO, le groupe, la gestion du groupe

b. Dates de formation

i. Tronc commun présentiel :

- Séquence 1 **: samedi 28 novembre 2026** (présentiel) / CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence
- Séquence 2 : **samedi 28 novembre 2026** (présentiel) / CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence
- Séquence 3 : **samedi 28 novembre 2026** (présentiel) / CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence
- Séquence 4 : **samedi 28 novembre 2026** (présentiel) / CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence
- Séquence 7 : **samedi 9 janvier 2027** (présentiel) / CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en – Provence / Piscine de Pertuis, avenue Pierre Auglier, 84120 Pertuis
- Séquence 8 : **samedi 9 janvier 2027** (présentiel) / CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en – Provence / Piscine de Pertuis, avenue Pierre Auglier, 84120 Pertuis
- Séquence 9 : **Dimanche 10 janvier 2027** (présentiel) / CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence

ii. *Tronc commun distanciel*

- **lundi 7 décembre 2026** (distanciel de 19h00 à 20h45)
- **lundi 14 décembre 2026** (distanciel de 19h00 à 20h45)

iii. Module jeunes :

- **samedi 30 janvier 2027** – CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence
- **dimanche 31 janvier 2027** – CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence

iv. Module adultes :

- **samedi 30 janvier 2027** – CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence
- **samedi 13 février 2027** – CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence

v. Module Santé

- **samedi 13 mars 2027** – CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence
- **dimanche 14 mars 2027** – CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en - Provence

c. Lieux de la formation

Tronc commun :

- Séquence 1 à 4 : CREPS PACA – Site d'Aix en Provence : 62 Chemin du Viaduc, 13080 Aix-en-Provence et infrastructures à proximité d'Aix en Provence.
- Séquence 5 à 9 : CREPS Aix – en – Provence, CREPS Aix – en Provence, 62 chemin du viaduc, 13100 Aix – en – Provence / Piscine de Pertuis, avenue Pierre Auglier, 84120 Pertuis

- Module Adultes : CREPS PACA – Site d'Aix en Provence : 62 Chemin du Viaduc, 13080 Aix-en-Provence et infrastructures à proximité d'Aix en Provence / Piscine de Pertuis, avenue Pierre Auglier, 84120 Pertuis

- Module Jeunes : CREPS PACA – Site d'Aix en Provence : 62 Chemin du Viaduc, 13080 Aix-en-Provence et infrastructures à proximité d'Aix en Provence / Piscine de Pertuis, avenue Pierre Auglier, 84120 Pertuis

- Module Santé : CREPS PACA – Site d'Aix en Provence : 62 Chemin du Viaduc, 13080 Aix-en-Provence et infrastructures à proximité d'Aix en Provence

d. Modalités d'évaluation

Les évaluations s'effectuent, lorsque les candidats ont finalisé la formation le samedi 22 mai 2027.

Les candidats sont regroupés sur un lieu et un public, sélectionnés par la ligue régionale. La ligue impose au candidat la ou les activités supports de l'évaluation en lien avec le tableau ci-dessous.

Triathlon jeunes	Triathlon adultes	Santé	Raid
- Mode de locomotion (MDL) aquatique en eau libre ; - MDL aquatique en piscine ; - MDL cycliste sur plateau ; - Enchaînement de deux MDL parmi les trois qui composent un triathlon.	- Mode de locomotion (MDL) aquatique en eau libre ; - MDL aquatique en piscine ; - MDL cycliste sur plateau ; - Enchaînement de deux MDL parmi les trois qui composent un triathlon.	- Activité libre dans un but de santé adapté au public.	- Course d'orientation - VTT ; - Enchaînement de deux activités qui composent un raid.

Le candidat reto ance. Le jour de l'évaluation, le ca e comprise entre 20 minutes minimum et 60 minutes maximum. Cette séance est réalisée auprès d'un groupe de minimum 6 pratiquants. Le jury choisit la partie de la séance qu'il souhaite évaluer et le fait savoir au candidat le jour de l'examen.

Cette mise en situation d'encadrement est suivie d'un entretien d'une durée comprise entre 30 minutes et 40 minutes maximum permettant au candidat d'expliciter ses choix (pédagogiques, techniques, organisationnels et sécuritaires) pour la conduite de la séance. Le jury explore le champ de compétences du candidat, en se référant à la grille de certification, au-delà de la conduite de séance.

e. Grille d'évaluation

Le jury évalue le candidat à l'aide d'une grille qui est identique sur le territoire national. La personne obtient le brevet fédéral de niveau 2 (BF2) dans la spécialité retenue lorsque les compétences du bloc 1 et 2 sont réputées acquises associées à une validation partielle ou complète des blocs 3 et 4.

Il s'agit des blocs :

- Être capable d'encadrer la pratique en sécurité (bloc 1) ;
- Être capable d'avoir une posture d'éducateur (bloc 2).
- Être capable d'encadrer avec pédagogie (bloc 3) ;
- Être capable de concevoir une séance (bloc 4).

1. AIDES DE LA LIGUE PROVENCE – ALPES – COTE D'AZUR DE TRIATHLON (LIGUE) POUR LES CLUBS AFFILIES POUR LA SAISON 2027

POUR LES FORMATIONS BF1 ET BF2

Cette nouvelle aide est destinée à tous les clubs de la LIGUE pour les stagiaires féminines et/ou les

AIDES FINANCIÉRE

stagiaires jeunes (2003 à 2010). Tous les stagiaires éligibles bénéficient de cette aide, même si le club présente plusieurs stagiaires. Pour les clubs labellisés « école de triathlon », cette aide de la ligue est indépendante de celle de la FFTRI.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les inscriptions devront se faire à partir de l'espace « club » (et non à partir de l'espace « licencié ») sur espacetri.fftri.com pour obtenir une facture au nom du club (indispensable pour le remboursement).

- Pour la formation BF1 : Le montant de l'aide est de 86,00€ (prise en charge de 100% des frais pédagogiques)
- Pour la formation BF2 : Le montant de l'aide est de 105,00€ pour le tronc commun (prise en charge de 50% des frais pédagogiques), de 50,00€ pour les modules jeunes et adultes (prise en charge de 50% des frais pédagogiques).

Cette aide financière doit être demandée par le club à la ligue, après validation de l'examen (validation de la formation pour le BF1) de leur stagiaire, via une formulé envoyé par la LIGUE à la fin de la formation.

Cette demande de remboursement des frais pédagogiques devra être accompagnée de la facture acquittée de ces frais de formation et d’un RIB en vue d’un virement.